

L'audiodescription obligatoire pour les films financés par le Fonds flamand

Le gouvernement flamand s'apprête à rendre obligatoire un nouveau dispositif d'audiodescription via smartphone dans les salles de cinéma, pour la douzaine de films par an dont le Fonds audiovisuel flamand est le principal financier public. Le Fonds (VAF) libérera 5 000 euros par film pour que les cinémas mettent à disposition des personnes malvoyantes une application pour smartphone leur permettant d'entendre dans un casque une description des éléments visuels les plus pertinents du scénario.

Développée par la société néerlandaise Earcatch, l'application sera obligatoire dès le mois d'avril pour tous les films dont le VAF est le principal financier public a affirmé mardi le ministre flamand de la Culture, Sven Gatz. "Belgica", de Felix Van Groeningen, sera le premier long métrage à bénéficier de cette technologie. Pas moins de 60 000 personnes recourent déjà à l'audiodescription pour les programmes de la VRT qui la proposent. (Belga)